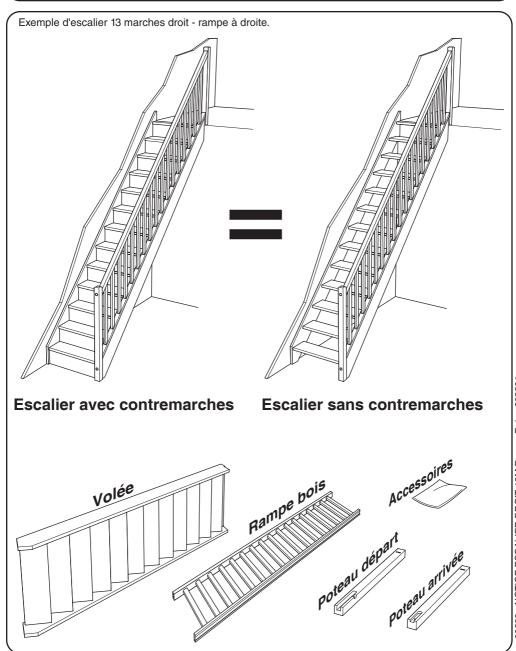
Escalier Droit - Rampe Bois



Conseils préalables

Montage



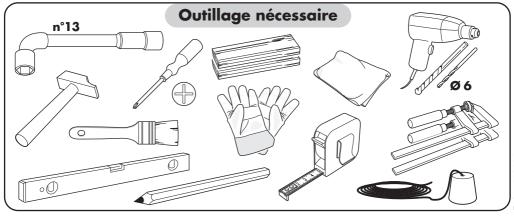


1/2 journée

- Porter des gants.
- Eviter les coulures de colle en appliquant la juste dose et en lissant au pinceau.
- Nettoyer les traces de colle au fur et à mesure du montage (ne pas les laisser sécher) en utilisant une éponge légèrement humide.

Finition (pour escalier acheté brut)

- Teinter et passer une couche de vernis avant le montage des éléments.
- Après la mise en place de l'escalier, terminer sa finition.



Accessoires fournis (pour escalier 13 marches)











A1(x1)



E1(x4)



N3(x4)



Information sur le stockage et la mise en œuvre des escaliers

Escalier à usage intérieur, pour maison individuelle à trafic faible.

1. Influence de l'environnement, mesures de protection

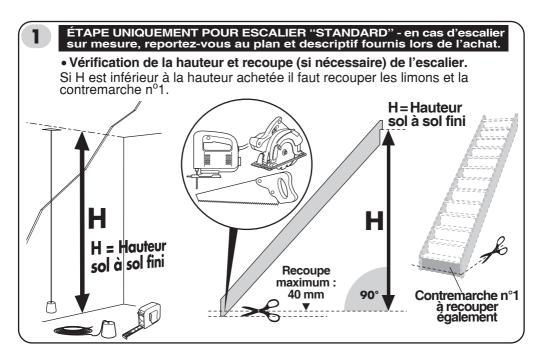
- Les escaliers préfabriqués seront entreposés dans un endroit protégé et aéré, maintenant une température et une hygrométrie constantes.
- Les escaliers sont prévus pour un milieu sec, c'est-à-dire une température de 20°C et une humidité relative ambiante ne dépassant pas 65%.
- L'escalier doit être protégé avant la pose, dans les 15 jours suivants la date d'achat, et entretenu avec un vernis vitrificateur.

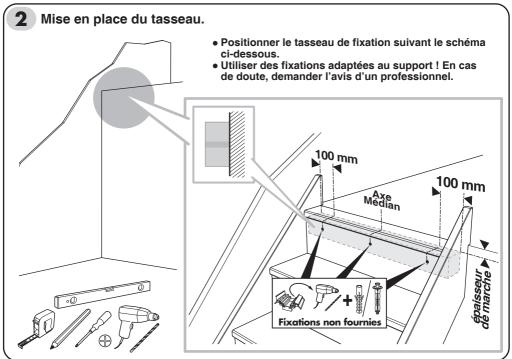
2. Mise en œuvre

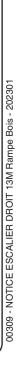
- Les escaliers doivent être mis en œuvre dans une pièce saine, sèche (plâtre et dalle secs), ventilée, sur sol sec et fini, ainsi que d'éviter les contacts avec des matériaux humides.
- Les escaliers en bois ne peuvent en aucun cas être placés lorsque les conditions sont de nature à risquer le voilement ou le retrait des escaliers.
- La mise en œuvre des escaliers doit suivre les normes et règlementations applicables, et en particulier le DTU en vigueur NF DTU 36-3 Travaux de bâtiment — Escaliers en bois et garde-corps associés.
- Le respect de ces normes implique que la pose d'un escalier n'est pas un acte anodin, par conséquent le poseur doit être de préférence un professionnel ou bien un bricoleur averti, rompu à la mise en œuvre des menuiseries.
- La personne ayant la charge de la pose veillera à ce que, après leur mise en œuvre, les escaliers soient dûment protégés contre les dégradations et l'encrassement pendant la durée des travaux de construction.

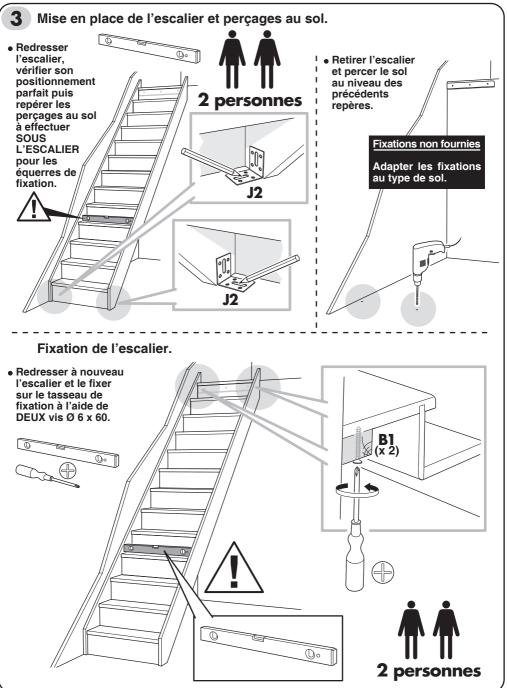
3. Utilisation

- L'escalier doit être utilisé normalement et sans avoir subi de modifications.
- Toute conséquence d'une mise en œuvre de nos produits sur un chantier qui ne respecte pas ces spécifications ne saurait nous être imputée.









Fixations non fournies

